

Sauvegarde et Embellissement de Lyon



BULLETIN DE LIAISON N° 54 - FÉVRIER 1998

Association loi 1901. Agréée au titre L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme - ISSN 0750 - 1144

L'ÉDITORIAL DU NOUVEAU PRÉSIDENT

**SEL, UNE ASSOCIATION, UNE ACTION,
POLITIQUE,
INDÉPENDANTE,
PARTENAIRE,
EFFICACE.**

En ce début d'année 98, l'Association m'a confié la mission d'assurer sa Présidence.

Cette occasion m'a amené à rappeler la conception que j'ai quant à l'action que doit mener cette société que j'ai intégrée il y a environ quinze ans, conception qui a d'ailleurs guidé mon action durant ces années au côté de mes prédécesseurs. Elle restera la base des orientations que je privilégierai, autant que possible, dans le cadre de ma nouvelle fonction.

- UNE ACTION POLITIQUE -

L'Action de SEL est d'abord une Action Politique, au sens qu'elle s'intéresse aux affaires de la Cité et qu'elle tend à peser sur les choix que décide cette dernière.

Cette action est orientée plus particulièrement dans les domaines de la valorisation du Patrimoine Architectural et Culturel, de l'Embellissement, de l'Aménagement Urbain et de l'Environnement dans le cadre de l'Agglomération du Grand Lyon.

Si une Action Culturelle est par ailleurs développée, outre qu'elle permet de favoriser l'Agréable au sein de l'Association, en offrant des occasions de contacts sympathiques et des découvertes passionnantes, on ne peut oublier son rôle dans l'Utile, au profit de l'Action Politique, de par son rôle formateur. Aussi, l'effort affecté à cette Action Culturelle, doit-il être mesuré dans cet esprit, sans plus.

APPEL DE COTISATIONS

Nos adhérents qui ne sont pas à jour de leur cotisation 1998, trouveront dans ce bulletin un rappel.

Nous vous remémorons, si besoin en est, combien est précieux votre soutien, mais plus important est encore la manifestation ainsi exprimée, de votre attachement à notre cité et à tous ceux qui partagent ce sentiment au sein de SEL.

R. M

- INDÉPENDANTE ET PARTENAIRE -

Cette action politique doit rester indépendante, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse devenir partenaire. Indépendante en particulier des Politiques (Hommes et Partis) ou des représentants des organismes ou des administrations concernés, afin de garder du recul dans l'approche des sujets. Si cette approche doit rester critique, elle doit par contre se montrer constructive.

Si nous n'avons pas pour vocation d'encenser, nous n'avons pas, non plus à montrer une opposition systématique. Même, lorsque le contexte se montre favorable à la réalisation de nos objectifs, nous ne devons pas craindre le partenariat dans l'action.

- EFFICACE -

Enfin, nous devons toujours privilégier une action efficace (avec l'objectif d'obtenir des résultats sans dépenser trop d'énergie). En effet, l'engagement dans cette activité associative ne peut se satisfaire d'une simple occupation du temps, ni de la simple dépense d'un budget.

A l'intérieur de l'Association, l'efficacité nourrit la motivation. A son tour, la motivation est favorable à l'efficacité. Ainsi, trouve-t-on là une spirale positive à entretenir. De même vers l'extérieur, l'efficacité favorise la crédibilité. Celle-ci peut-être un moteur pour tirer des adhésions qui, en donnant du poids, favorisent efficacité et crédibilité... autre spirale positive !

Aussi, pour conclure, SEL doit produire, et sa production doit se montrer pertinente.

Mais au-delà de cette production, la pertinence doit également guider sa diffusion, afin de toucher effectivement ses destinataires.

Jacques BONNARD

SOMMAIRE.....page

L'éditorial du nouveau président.....	1
Espaces boisés à conserver ou à créer.....	2 et 3
Bulletin de liaison, rétrospective 1997.....	3
Visite du chantier du Palais Saint Pierre.....	4 et 5
Réunion du Conseil d'Administration du 15 janvier 1998.....	5
Forma Urbis : à quand une exposition permanente ?.....	5
Assemblée Générale du 5 décembre 1997.....	6
Forma Urbis : quel sera l'héritage des années 90 ?	7
Revue de la presse et Échos.....	8

ESPACES BOISÉS À CONSERVER OU À CRÉER...

Sous ces termes, le Code de l'urbanisme a prévu au nom de la protection du cadre de vie, la sauvegarde des espaces boisés et la possibilité d'en créer de nouveaux ...

Pourquoi ne pas en faire un moyen pour valoriser l'image urbaine du Grand Lyon ?

L'arbre, tient une place importante dans le coeur de l'Homme. Dans le passé il était porteur de symboles, que ce soit en croyances, légendes, ou encore par les bienfaits qu'il lui apportait. A ce titre il était respecté.

- L'ARBRE, INDISPENSABLE À LA QUALITÉ DE NOTRE CADRE DE VIE -

Les nouveaux citadins que nous sommes, oublie parfois les bienfaits que nous apporte l'arbre.

Nous oublions qu'il est à lui seul une petite usine de dépollution et de traitement de l'air. Il recycle le gaz carbonique en oxygène, il fixe par son feuillage la poussière, il rafraîchit l'atmosphère par son ombrage et par la vapeur d'eau qu'il rejette.

Nous oublions aussi, et surtout, que sa présence dans notre cadre de vie constitue un patrimoine architectural remarquable.

En effet, l'arbre par sa propre architecture, sa couleur changeante au cours des saisons, la diversité de ses essences, marque indéniablement un paysage et contribue à sa beauté.

- L'ARBRE UN ATOUT POUR VALORISER L'IMAGE URBAINE DU GRAND LYON -

Parmi les orientations fixées par le Schéma Directeur de L'Agglomération Lyonnaise figurent la valorisation de l'image urbaine et la recherche d'un environnement de qualité. L'arbre peut et doit sans conteste, apporter sa contribution à la valorisation de notre cadre de vie.

Napoléon III l'avait compris. N'était-il pas le prescripteur de ces alignements de platanes ou tilleuls qui agrémentent encore nos rues, nos places, nos villages ?

Les arbres qui ornent les parcs qui entourent les demeures bourgeoises construites au siècle dernier, nous montrent combien la qualité du bâti peut être valorisée... par eux-mêmes.

Ce patrimoine végétal est aujourd'hui très recherché par les professionnels de l'immobilier pour embellir et donner vie à notre nouveau patrimoine bâti !

La présence d'espaces boisés dans le paysage de nos banlieues est quelques fois le produit de la nature elle-même, mais le plus souvent le produit de l'improvisation de leurs propriétaires. En effet, la gestion de ces espaces n'est pas l'objet d'une réflexion orientée vers une recherche esthétique, écologique ou économique.

Ces mêmes espaces sont également l'objet de prédatons telles qu'élagages mutilants, coupes ou défrichements improvisés, de travaux ou d'occupations mettant en péril la vie même des sujets de la plantation (voir notre bulletin N° 52 de septembre 1997 p1)

- LE CODE DE L'URBANISME PRÉVOIT LA PROTECTION DES ESPACES BOISÉS -

Le Code de l'urbanisme a prévu la protection des espaces boisés.

L'art. L. 123-1-7° stipule que le P.O.S peut "identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter... les secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique... ou écologique et définir le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection."

Les espaces boisés font partie des éléments de paysage à protéger, mais les prescriptions de nature à assurer leur protection sont laissées à l'appréciation de l'urbaniste et se traduisent en quelques lignes dans le P.O.S.

Plus intéressant est l'art. L. 130-1 qui concerne exclusivement les E.B.C et qui stipule : "Les P.O.S peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des maisons d'habitation.

Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou des réseaux de haies, des plantations d'alignements.



L'arbre par , son port, sa couleur changeante au cours des saisons, la diversité de ses essences, marque indéniablement un paysage et contribue à sa beauté.

Document FRAPNA. Photographe Antoine PERRIMBERT.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements."

On voit que cet article institue une protection et une réglementation strictes des espaces boisés à conserver ou à créer.

- LE P.O.S UN OUTIL POUR PROTÉGER LES ESPACES BOISÉS EXISTANTS -

Nous pensons, qu'à l'occasion de la révision des Plans d'Occupation des Sols (P.O.S) des arrondissements et des communes du Grand Lyon, qu'il serait bon d'examiner et de prendre en compte la protection des espaces boisés existants non classés.

Les secteurs pavillonnaires ou d'habitat collectif ou réservés aux activités, comportent très souvent des espaces boisés de qualité paysagère très variable qui ne sont pas identifiés au P.O.S.

Leur existence découle généralement de dispositions d'urbanisme qui ne souffrent d'aucune dérogation telles que :

- Permis de construire subordonné à la création d'espaces verts (Art. R. 111-7 du C.U).
- Coefficient d'occupation ou d'emprise au sol des sols atteint.
- Espaces frappés de servitude non-aedificandi.
- Espaces inconstructibles en raison de risques géologiques, naturels ou technologiques.

Pour les cas ci-dessus, une protection particulière au P.O.S n'atteindrait pas le droit de l'usage du sol ni celui de la propriété.

Il conviendrait également de porter une réflexion particulière sur la valorisation de ces espaces afin de préparer de futurs paysages de qualité.

- LES FUTURS PAYSAGES URBAINS DU GRAND LYON -

Les futurs paysages urbains du Grand Lyon seront majoritairement ceux des secteurs pavillonnaires, puisque cette forme d'habitat, grosse consommatrice d'espace, est très recherchée par les français.

Actuellement, le "paysagement boisé" des lotissements est laissé à l'initiative individuelle des colotis.

Le volet dit "paysager" du permis de construire, qui permet d'apprécier l'insertion d'un projet de construction et son impact visuel dans son environnement et qui pourrait contribuer à la valorisation du paysage urbain, ne peut pas être imposé aux zones pavillonnaires.

En effet, les dispositions de l'article R 421-2 du C.U ne l'impose pas en dehors des zones faisant l'objet d'une protection particulière (monument historique, site inscrit, Z.P.P.A U) ou dans les communes dotées d'un P.O.S. Cette absence de volet paysager ne peut que nuire à la future qualité du cadre de vie des secteurs pavillonnaires, et ruiner les efforts des colotis imprévoyants ou manquant de discernement dans le choix des essences de leurs plantations.

L'élagage mutilant puis l'abattage prématuré, sont trop souvent, dans les lotissements, le sort des arbres qui ne demandaient qu'à se développer... pendant des décennies, voire des siècles !

- PORTER AUTANT D'ATTENTION AU PATRIMOINE VÉGÉTAL QU'AU PATRIMOINE BÂTI -

La règle dominante actuellement dans la construction de notre cadre de vie est de porter toute l'attention sur la qualité du bâti.

Cette démarche est nécessaire mais pas suffisante pour assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens de demain.

Actuellement, la présence de l'arbre dans nos cités est essentiellement redevable aux collectivités locales.

Si un inventaire devait être dressé, il ferait apparaître que l'espace public supporte à lui seul l'essentiel du patrimoine végétal.

Ce déséquilibre est injustifié. Tous ceux qui contribuent à la construction du cadre de vie doivent y remédier et ce depuis le législateur jusqu'au paysagiste dont le savoir-faire devra être davantage sollicité.

Le Liban a comme emblème, son cèdre. Ce dernier a disparu de son paysage.

Puissent nos héritiers ne pas devoir, un jour, nous reprocher d'avoir effacé l'arbre de nos paysages urbains !

Saisissons l'opportunité que nous offre la révision du P.O.S pour rendre à l'arbre, la place qui lui revient dans notre vie.

Raymond MOTTE

BULLETIN DE LIAISON : RÉTROSPECTIVE SUR 1997...

CADRE DE VIE : Villeurbanne... ville à Pub (50) - Espaces Boisés à Conserver (52) - Des tags et des dégâts (52) - Les retards successifs des plantations de la place de Francfort (51) - Voies ferrées et... publicité (52) .

CULTURE : Le Corbusier et la région Rhône-Alpes (51).

EMBELLISSEMENT : La Mulatière se refait une beauté ou... le nouveau visage d'une Z.A.C (53).

ÉQUIPEMENTS PUBLICS : Ces entreprises incomplètes (50) - Un tramway nommé ...délire (53).

HISTOIRE : La Pyramide de Vaise (51), Flânerie en Presqu'île (53). **PROPOSITIONS** : Lugdunum Confluentem (53).

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : ZPPAUP + DUP = PRI (ou comment compliquer ce qui était simple).(50) - Visite du chantier de réhabilitation d'un immeuble du XIV^e siècle(50) - Une révision du P.O.S pour sauvegarder les Aqueducs de Beaunant (50) - Menaces sur l'Avenir de l'Homme du Futur (51). La mort programmée (51). Rue de Thou : Sauvegarde d'un escalier monumental (52). **URBANISME** : Quels projets pour le sud de la Presqu'île ? (50) - Quel projet pour le fort Lamothe ? (51) Faire de la Part-Dieu un vrai quartier lyonnais (52).

VIE ASSOCIATIVE : Assemblée générale du 5 décembre 1997 (54)

VISITES : Vaise : promenade au bord de l'eau (53). Visite du chantier du nouveau Palais Saint Pierre (54).

(*) N° du bulletin de liaison

R.M

VISITE DU CHANTIER DU NOUVEAU PALAIS SAINT PIERRE.

Notre association a eu le privilège de visiter le chantier du Musée des Beaux Arts de Lyon.

Commencés en 1988, les travaux de transformation d'un des plus grands musées de France s'achèveront au printemps prochain.

De nouveaux espaces, sans construction neuve, s'ouvriront au plaisir des amateurs d'art, et enrichiront le patrimoine lyonnais.

En cette froide journée du samedi 13 décembre 1997, M. Joël BIZOT, Ingénieur en Chef de la Direction des Grands Travaux de la Ville de Lyon, nous a ouvert les portes d'un des plus importants chantiers de la Ville de Lyon : le futur Palais Saint-Pierre.

- HISTORIQUE -

Ce joyau du patrimoine lyonnais abritait un couvent construit en 1752 par l'architecte Jean ROYER de la VALFONNIÈRE pour Anne de CHAULMES, Abesse de l'Abbaye des Bénédictines.

Sous ses fondations, furent retrouvés des vestiges du V° et VI° siècle.

Au fil du temps, ce couvent a subi beaucoup de transformations, à l'exception de ses façades.

Ces dernières sont classées "Monuments Historiques".

En 1988, la Ville de Lyon décida de restructurer la totalité du musée. L'aile nord étant terminée, sont en cours de réhabiliter l'aile sud, la chapelle, le jardin avec son péristyle.

La Ville de Lyon est maître d'ouvrage de ce projet dont le budget global s'élève à 403 MF TTC. L'État versa une subvention de 155 MF, soulignant ainsi tout l'intérêt qu'il portait à ce projet.

M. J.G MORTAMET, grande figure lyonnaise, en est l'architecte en chef.

L'idée directrice adoptée pour la restructuration du musée fut de sauvegarder le caractère original du couvent, et de restaurer à l'identique ce qui pouvait l'être.

Ainsi, des décorations telles que les dessins et couleurs originaux, découverts, sous des couches plus récentes lors des travaux, sont restaurées dans leur état d'origine. Il est reconnu qu'elles étaient d'une très grande qualité.

- LE PÉRISTYLE -

La décoration de la voûte du péristyle, réhabilitée par l'architecte Claude HIRSCH, a nécessité au préalable l'installation d'une ventilation mécanique pour lutter contre les méfaits de l'humidité provenant des terrasses. Un an et demi de chantier ont été nécessaires ainsi que la mise en oeuvre de 28 couleurs, appliquées principalement par une dizaine de décoratrices. L'Histoire dira probablement que les femmes ont gagné ici, dans ce couvent qui leur était destiné, un nouvel espace d'égalité sur les chantiers jusqu'alors réservés aux hommes !

- LE JARDIN -

Douze arbres malades ont été abattus et seront remplacés par des arbres de 8 à 9 mètres de haut.

La terre végétale, complètement épuisée, sera entièrement remplacée et un arrosage automatique des pelouses sera installé. Un puits retrouvé et remis en service fournira l'eau nécessaire.

Le bassin qui avait été comblé sera refait à l'identique et recevra des poissons rouges... Les mosaïques seront restaurées ainsi que les bas-reliefs, copies de ceux du Parthénon. Ils seront réinstallés dans le même ordre que leurs originaux. Le statuaire en bronze sera aussi restauré

Le mobilier sera remplacé à l'identique. Cet espace sera sans aucun doute un lieu de fraîcheur et de détente.

Le budget consacré à la réhabilitation du Jardin est de 7,4 MF.

- L'AILE SUD -

- REZ DE CHAUSSÉE -

L'ancien réfectoire du couvent qui comporte un magnifique décor de stucs et de peintures est en cours de restauration. Il sera réservé à l'accueil des groupes.

- PREMIER ÉTAGE -

Accessible par l'escalier monumental dit "Puis de Chavanne", est en cours de restauration.



Vue partielle des travaux. Au premier plan, le jardin en cours de réaménagement. Au second plan, l'aile sud en cours de restructuration et le péristyle. (Document : Direction des grands travaux de la Ville de Lyon.)

Une magnifique verrière circulaire éclairant l'escalier a été découverte lors des travaux. Heureuse surprise ! Elle sera restaurée et rendue à sa fonction.

Il sera créé une bibliothèque, un "Café des Arts" de 80 places, et une salle de conférence de 200 places comprenant une installation de projection équipée de matériels "dernier cri" (1,7 MF d'équipement).

L'étage sera bien entendu accessible par ascenseurs.

- SECOND ÉTAGE -

L'aménagement de nouvelles salles permettra d'accroître les surfaces réservées aux expositions de peintures.

L'inestimable collection, dont fit don l'artiste lyonnaise Jacqueline DELUBAC au Musée Saint Pierre, aura ici l'écrin qu'elle mérite.

- UN CHANTIER PAS COMME LES AUTRES ! -

Le musée est resté ouvert pendant toute la durée des travaux qui s'est étendue sur 10 ans. Sans création de bâtiment nouveau, le musée verra de nouveaux espaces et des surfaces augmentées.

Ainsi le quartier, centre historique de Lyon, n'aura pas à souffrir de l'insertion anachronique d'un bâti contemporain dans son environnement.

Enfin, Lyon se verra dotée d'un musée capable de susciter des rencontres et de développer des expositions d'art à la hauteur des ambitions et des besoins des Lyonnais qui se pressent, de plus en plus nombreux en ce haut lieu de culture.

Le nouveau Palais Saint Pierre sera officiellement inauguré le 3 avril 1998.

Nous remercions le Service des Grands Travaux de la Ville de Lyon de nous avoir permis cette visite et aussi M. Joël BIZOT dont l'enthousiasme communicatif et ses explications ont su captiver notre attention et soutenir notre plaisir.

Raymond MOTTE

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 janvier 1998.

La réunion du Conseil d'Administration de S.E.L s'est tenue le 15 janvier 1998, à son siège, à 18 h 30.

Après rappel de la démission de fait de M. Bernard BIROT lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 5 décembre 1997 et de l'ordre du jour, le président sortant, M. Jean-Paul DRILLIEN annonça qu'il ne souhaitait pas renouveler sa candidature à l'élection de président.

Il fut procédé à l'élection du Bureau.

Les résultats furent les suivants :

M. Jacques BONNARD
Président

M. Bernard FOUCHER
Vice-Président

Mme Marielle GIRAUD
Trésorier

M. Raymond MOTTE
Secrétaire Général.

Pour la composition du Conseil d'Administration 1998, se reporter à la liste jointe à ce bulletin.

Le nouveau président, Jacques BONNARD pris la parole pour remercier le Conseil d'Administration de son élection à la présidence et présenta les options qui seront sa ligne pour conduire S.E.L. Celles-ci sont exposées par le Président dans ce présent bulletin page 1.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclara la réunion terminée à 19 h 45.

R. M

FORMA URBIS : A QUAND UNE EXPOSITION PERMANENTE ?

Une fois encore les Archives de la Ville de Lyon (1) nous concoctent une exposition passionnante, aujourd'hui relative aux plans historiques de la ville de Lyon.

Cette occasion nous rappelle, une fois de plus, que ce thème pourrait être l'objet d'une exposition permanente au sein d'un vrai Musée Historique de la Ville de Lyon.

En effet, cette exposition, avec d'autres qui l'ont précédée, mériteraient de constituer les bases d'une présentation permanente accessible à tous tout au long de l'année.

Les visiteurs qui portent intérêt à notre ville pourraient ainsi mieux la comprendre et la découvrir .

Alors comment et pourquoi ne pas montrer notre richesse historique et apporter un rayonnement culturel et touristique supplémentaire à notre Cité !?

Jacques BONNARD

N.D.L.R :

(1) Archives de la Ville de Lyon. Palais St Jean. 5, Av. Adolphe Max. 69005 LYON. Métro St Jean.

L'exposition FORMA URBIS est ouverte au public de 14 h 30 à 18 h 30, tous les jours, sauf le lundi et ce jusqu'au 30 avril 1998.

Pour une visite commentée en groupe, téléphoner au préalable. Téléphone : 04 78 37 85 96.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 Décembre 1997.

Notre vingt et unième Assemblée Générale s'est tenue à la M.R.E.

L'approche des fêtes de fin d'année dont le signal est donné par les traditionnelles illuminations du 8 décembre, n'a pas fait oublier à nos adhérents la date de notre Assemblée Générale

Le quorum étant atteint, le Président Jean-Paul DRILLIEN, ouvrit l'Assemblée Générale à 18 H 30 en remerciant les membres de SEL pour leur confiance.

Au cours de son intervention le président appela :

- la mémoire de notre ancien président, M. Jean GATTEAU disparu cette année.
- que SEL était toujours membre de la Fédération CITAS NOSTRA.
- qu'avec l'association REMPARTS, nous parviendrons à mettre en place le chantier-école de la rue de Thou.
- puis invita le secrétaire général, Raymond MOTTE, à présenter le rapport moral.

RAPPORT MORAL

Notre association fut fondée en 1976, sous l'impulsion de lyonnais affectés par une urbanisation peu soucieuse d'harmonie et du devenir du patrimoine de la Ville. Aujourd'hui une centaine d'adhérents, héritiers des légitimes préoccupations des fondateurs de SEL, poursuivent l'action.

Les projets annoncés par la Ville de Lyon et le Grand Lyon ne manquent pas d'ambition. Ils indiquent que l'organisation urbaine et l'image de notre cité seront profondément remodelés.

LES PROJETS D'URBANISME.

Par la voix de M. BONNARD, nous avons exprimé des réflexions et des propositions sur le projet dénommé Confluent et sur celui du fort Lamothe.

Nous avons aussi attiré l'attention sur la nécessité d'achever les grands travaux pour mettre fin au spectacle des terrains vagues qui les marquent.

RÉVISION DU POS DU GRAND LYON.

SEL est intervenue pour la révision du P.O.S dans la zone de protection des Aqueducs de BEAUNANT.

Ces vestiges sont victimes d'un mépris général malgré les orientations du Schéma Directeur qui prévoit leur mise en valeur.

ESPACES BOISÉS A CONSERVER.

SEL est intervenue auprès de la Mission Écologique du Grand Lyon afin que les nombreux espaces boisés non classés au POS, qui agrémentent notre agglomération, soient protégés.

DÉPLACEMENTS URBAINS.

La réintroduction du tramway dans la cité après la création d'un réseau de métro mérite réflexion.

Les options adoptées soulèvent des réserves qui furent l'objet, de notre part, de contre-propositions.

CADRE DE VIE - PUBLICITÉ.

Nous avons encore poursuivi en 1997, l'importante démarche initiée par la Ville de Lyon : le Plan d'Occupation de la Publicité. Un groupe de travail animé par l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, prépare ce qui pourra être l'esquisse du futur règlement de la publicité à Lyon.

Nous oeuvrons pour soutenir une avancée significative de la qualité de l'insertion de la publicité dans la ville de Lyon.

Nous avons bénéficié d'un soutien financier du Grand Lyon pour nous permettre de mieux remplir le rôle que la loi a attribué aux associations agréées comme la nôtre pour lutter contre l'affichage irrégulier et illicite.

Le bureau a décidé d'utiliser ce soutien sous une forme d'action à la sensibilisation de l'affichage illicite.

BULLETIN DE LIAISON.

Notre bulletin de liaison a été édité chaque trimestre, en 1997, en 250 exemplaires.

Nous souhaitons une plus large participation de nos adhérents à la rédaction de ce bulletin, sous forme d'articles répondants aux buts de SEL.

VISITES.

Afin de resserrer les liens entre adhérents et d'ouvrir l'association vers l'extérieur, nous avons réalisé des visites de sites présentant des intérêts archéologiques, esthétiques, architecturaux, ou historiques.

Les sites visités furent :

- la réhabilitation d'un immeuble du XVI^e siècle dans le Vieux-Lyon,
- les fresques du Musée Urbain à Gerland,
- le ruisseau des Planches à Vaise,
- et prochainement le Musée des Beaux-Arts de Lyon en cours de restructuration.

RÉUNIONS DU BUREAU.

Sous la présidence de M. DRILLIEN, le bureau s'est réuni mensuellement.

Une permanence est assurée chaque lundi après-midi à la M.R.E.

En conclusion, le rapport moral souligne :

- que les activités de Sel ont été conformes aux buts de l'association.
 - qu'un renforcement du nombre des adhérents doit être obtenu pour relever les défis des ambitieux projets de notre cité.
- Chaque adhérent doit participer à cet effort en appelant tous ceux qui, dans leur entourage, portent intérêt et attachement à notre ville, à nous rejoindre.
- Le rapport moral fut adopté à l'unanimité.

Le trésorier, Marielle GIRAUD, fut invitée par le président à présenter le rapport financier.

RAPPORT FINANCIER

Stabilité est le qualificatif des résultats des comptes de notre association.

Les principaux postes de dépenses concernent l'édition et l'envoi des bulletins de liaison ainsi que les frais d'occupation du siège à la M.R.E.

Ils sont équilibrés par les cotisations et une subvention de la ville de Lyon.

Ce rapport confirme le soutien financier du Grand Lyon dans les termes mentionnés par le rapport moral.

Rapport financier adopté à l'unanimité.

Le président sollicite le vote du remplacement des administrateurs sortants.

Mmes Marielle GIRAUD, Anne-Marie BERNARD et MM. Jean-Luc CHAVENT, Pierre FRICAUDET, ayant accepté le renouvellement de leur mandats, leurs candidatures sont soumises au vote.

Elles sont acceptées à l'unanimité.

COTISATIONS.

Le président proposa de porter le coût des cotisations 1999 à 150F.

Proposition adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale fut levée à 19 H et le président laissa la parole à notre ami Jean-Luc CHAVENT pour nous faire découvrir le "LYON MÉCONNU".

L'habituel pot amical marquera la fin de notre assemblée générale.

R. M

FORMA URBIS, QUEL SERA L'HÉRITAGE DES ANNÉES 90 ?

L'exposition sur les Plans Généraux de Lyon, organisée par les Archives de la Ville de Lyon, nous rappelle que notre cité ne s'est pas faite en jour.

Elle nous montre aussi, que des municipalités ou des individualités ont su faire preuve de plus d'audace et de talent que d'autres pour faire évoluer la trame du coeur de la ville, pour la rendre plus belle, plus lisible, plus structurée, plus cohérente, plus pratique...

Mais qu'apporteront les dernières décennies de ce siècle à cet enrichissement progressif ?

Devrons nous nous contenter des grandes opérations des années 1970, autour de la Part-Dieu ou au Tonkin, avec ces dalles, ces voies rapides, ces trémies et ces bobogans, ou du complexe de Perrache ? Pour les années 80, devra-t-on ne retenir que la percée nouvelle au travers du fort Lamothé, qui est venue perturber un lieu propice à une transformation en espace calme, au coeur de la ville ?

Plus heureuses auront été quelques évolutions villeurbannaises, telles que le

redimensionnement de l'avenue de Stalingrad ou la restructuration de la place Charles Hernu.

Plus heureuse devrait être, également, l'évolution résultant de l'ambitieux projet du boulevard de l'Europe, même si son périmètre a du être réajusté. Dommage que la municipalité actuelle traite cette affaire à reculons.

Mais est-ce bien là suffisant ? L'énergie affectée à ce type d'évolution est-elle bien adaptée aux prétentions que caresse notre grande cité ? Certainement non, d'autant plus quand on analyse les ambitions transcrites dans le plan d'Occupation des sols ; le chapitre "Grands projets de Voiries" frise le niveau Zéro, même dans les quartiers situés au sud ou à l'est du faisceau de voies ferrées qui présentent pourtant de grandes faiblesses en matière de structuration transversale.

Quand va-t-on vraiment programmer de sérieux projets d'axes Est-Ouest dans le quartier de Gerland, comme sur l'axe Girondins-Croix Barret ? Quand va-t-on engager des chantiers de percées Nord-Sud continues entre Monplaisir et

Charpennes, entre Etats-Unis et Gratte-Ciel, ou encore entre Grange Blanche et Croix Luizet ? Quand verra-t-on de belles transversales couper les radiales traditionnelles aux niveaux des places Rouget de l'Isle, Ambroise Courtois ou Maisons Neuves, ou encore Grand-Clément ?

Attendrait-on que l'immobilier ait repris de la valeur ou que les reconstructions aient mité irrémédiablement l'espace pour engager une sérieuse politique de préemptions ?

Quand va-t-on casser la ridicule frontière Villeurbanno-lyonnaise pour rendre les quartiers Est du coeur de l'agglomération dignes d'une cité à vocation européenne ?

Plaçons nos ambitions au bon niveau plutôt qu'à celui de l'intercommunal.

N'ayons pas de grandeur que dans quelques projets phares, difficiles à faire briller par ailleurs.

Suivons l'exemple des meilleurs, contribuons à la construction de la cité, honorablement.

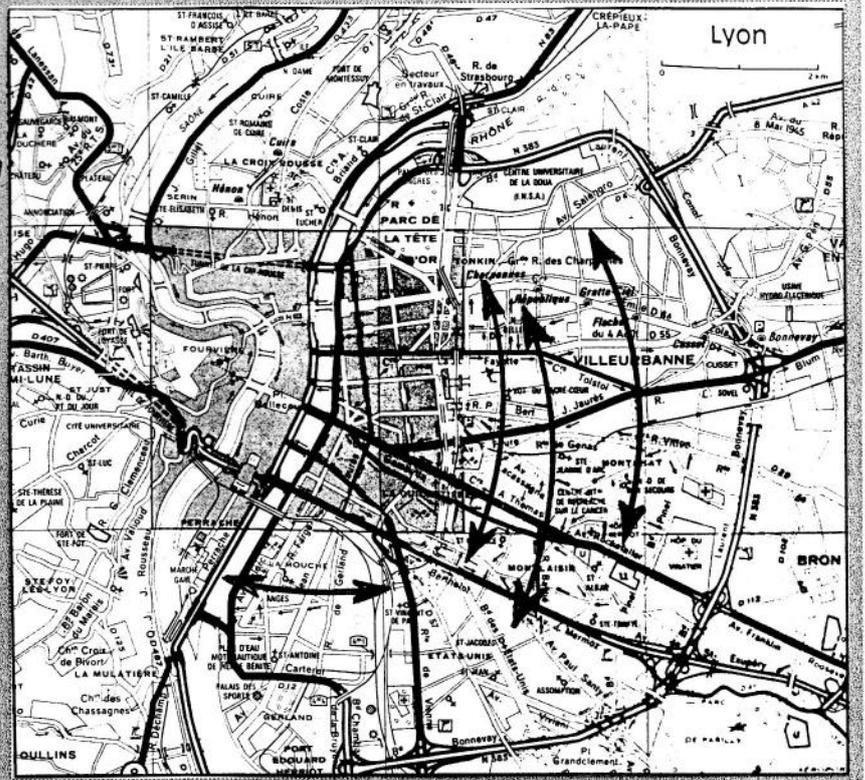
Jacques BONNARD

UN AXE DAUPHINÉ-BARABAN...

Notre agglomération montre une réelle faiblesse dans son réseau de voiries. Attend-on de développer un réseau de transports en commun de surface en sites propres pour révéler ces insuffisances ?

Par exemple, comment peut-on ignorer, aujourd'hui, l'opportunité qui se présente avec force, pour relier le cours Albert Thomas au carrefour des avenues Félix-Faure et Lacassagne, place Rouget de Lisle, en empruntant la partie sud-nord de la rue du Dauphiné ? L'occasion est rêvée, avec les friches industrielles non encore exploitées, comme celles des anciennes Grandes Caves de Lyon. Avec la rue Baraban en prolongement, un nouveau tracé digne de l'importance de l'agglomération peut alors relier le quartier de Monplaisir à celui des Charpennes. Que diable, un peu d'audace !

J.B



AVIS À NOS LECTEURS. En raison de l'abondance des sujets traités, nous sommes obligés de différer l'insertion des articles suivants : "FLÂNERIE EN PRESQU'ILE (Suite)" de M. A. MAYNARD et "LYON INSOLITE" de M. J-L CHAVENT. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs et des auteurs.

LA REVUE DE PRESSE (janvier et février 1998)

ÉCHOS

Nous reprenons cette rubrique qui pourrait inspirer à nos lecteurs la rédaction d'articles sur les sujets mentionnés. Certains mériteraient un plus large développement. Alors, n'hésitez pas à prendre la plume et faites nous part de vos réflexions et propositions sur ceux qui vous passionnent.

- PATRIMOINE

- PARC DE LA TÊTE D'OR : quel avenir ?.....P. 11-01-98
- Réflexion sur la charte du Parc de la Tête d'Or.....P. 31-01-98
- 1998 - 2003 : RESTAURATION DU MUSÉE GADAGNE.....P. 17-01-98
- M. Raymond BARRE lance ses grands travaux.....P. 20-01-98
(Restauration du Musée Gadagne, Transfert des Archives de la Ville de Lyon, Rénovation de la salle A. Thomas à la Bourse du Travail, Construction de la Médiathèque de Vaise).
- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE : vers une fédération départementale.....P. 05-02-98
- MUSÉE DES BEAUX-ARTS
Rénovation : le dernier acte.....p. 30. P. 01-02-98
- HALLE TONY GARNIER : réaménagement à la lyonnaise.....P. 04-02-98
- LYON : projets d'aménagements en quête de cohérence
(Eurexpo, Halle, Palais des Congrès).....P. 07-02-98

- GRANDS PROJETS

- TRAMWAYS
Enquête publique.....A.L. 15-01-98
- L'enquête publique sur les rails.....P. 22-01-98
- PÉRIPHÉRIQUE OUEST(TOP)
Le Conseil Général du Rhône décide de geler le dossier.....P. 20-01-98
- UN NOUVEAU TUNNEL EN PROJET ?
Dans le cadre de l'aménagement du site de Perrache-Confluent, les architectes réfléchissent à la réalisation d'un tunnel qui relierait directement les autoroutes A 6 et A 7.....P. 29-01-98
- TÉO : le Conseil d'État annule le contrat de concession.....P. 07-02-98

- QUARTIERS

- VAISE : une médiathèque de verre et d'alu.....P. 05-02-98
- Trois pistes cyclables vont sillonner Vaise.....P. 31-01-98
- PERRACHE :
Transfert de la Faculté Catholique dans l'ex caserne Bissuel, place Carnot..... P. 27-01-98
- VIVIER MERLE : redonner une dimension à cet espace.....P. 21-01-98

- ENVIRONNEMENT

- CEINTURE VERTE DE LYON : des maraîchers soucieux de l'environnement.....P. 22-01-98
- HARO SUR LES TAGS : proposer des contrats annuels aux propriétaires pour ravalier leurs façades..... P 21 -01-98

- GRAND LYON

- Un réseau de pistes cyclables de 300 km réalisé jusqu'en l'an 2001.....P. 28-01-98

Bernard FOUCHER

Nous sommes heureux de remarquer que le dossier d'aménagement de la Part-Dieu présenté au Conseil Municipal de Lyon (Le Progrès du 21-01-98 et Lyon Cité de janvier 98), comprend des orientations et des idées proposées dans notre article "Faire de la Part-Dieu un vrai quartier lyonnais", paru dans notre bulletin N° 52 de septembre 97.

Le Progrès du 29-01-98 nous apprend que des architectes réfléchissent à la réalisation d'un tunnel reliant les autoroutes A 6 et A 7. Dans notre bulletin n° 47 de mai 1996, nous proposons un tunnel se substituant au TOP (Tronçon Ouest du Périphérique) très controversé.

Ces coïncidences, heureuses, nous confortent dans notre enthousiasme et dans notre conviction que nos réflexions et propositions ne manquent pas d'à-propos.

Nous serions heureux de connaître et de faire connaître les vôtres.

R. M

N.D.L.R : les lettres "p.", "P" et "A.L." précédant la date, indiquent respectivement que le n° de la page et les sources de l'information donnée, LE PROGRÈS (P) et LES ANNONCES LÉGALES (A.L).

SAUVEGARDE & EMBELLISSEMENT DE LYON Membre de CIVITAS NOSTRA et de R.E..M.P.A.R.T			Adhérez à :	COTISATIONS :
Président Jacques BONNARD 34, rue Marc Sangnier 69300 CALUIRE TEL : 04 78 08 24 23	Secrétaire Général Raymond MOTTE 32, imp. de Grange-Haute 69540 IRIGNY TEL : 04 78 46 07 47	Trésorier Marielle GIRAUD 14, rue P. Corneille 69006 LYON TEL : 04 78 52 33 10	 SAUVEGARDE ET EMBELLISSEMENT DE LYON	Membre ADHÉRENT 130F Membre BIENFAITEUR ou PERSONNE MORALE 700F JEUNE - ÉTUDIANT 70F
Siège : MAISON RHODANIENNE DE L'ENVIRONNEMENT. 32, rue Sainte-Hélène. 69002 LYON.				CRÉDIT LYONNAIS Agence Victor Hugo Compte N° 050230 B